

- à plusieurs reprises une conversion d'OCA de la part du fonds Yorkville Advisors Global LP quelques heures avant une annonce importante faite par le groupe ayant un impact significatif sur le cours de l'action à la hausse. Ces coïncidences nous alarment et amènent des plus-values importantes pour le fonds actionnaires de la société (18 000 000 d'actions minimum à conserver statutairement). En effet, lors de la conversion des OCA en actions, leur prix est déterminé sur une base de 90% du cours de bourse du titre (avant annonce). L'actionnaire Yorkville Advisors Global LP cède ensuite massivement après annonce à un cours plus haut les centaines de millions d'actions émises engendrant des bénéfices conséquents. Nous attirons votre attention sur les actions menées par cet actionnaire qui s'apparentent plus à servir ces intérêts personnels que ceux de la société. Nous alarmons sur de potentiels délits d'initiés au détriment du marché et des autres actionnaires ;
- à plusieurs reprises une conversion d'OCA de la part du fonds Yorkville Advisors Global LP quelques jours avant une assemblée générale extraordinaire pour plusieurs centaines de millions d'actions lui conférant ainsi une position dominante dans la décision pour des résolutions en sa faveur ;
- des rémunérations notamment celle du PDG Loic Poirier en inadéquation avec la situation financière de l'entreprise et ses résultats catastrophiques ;
- un manque de transparence sur les investissements réalisés par l'entreprise Archos SA ainsi que sur le business plan attendu pour les prochaines années. Les annonces réalisées restent très larges sans direction claire et précise attendue de la part d'actionnaire pour une société du niveau d'Archos cotée depuis plusieurs dizaines d'années à Paris.

4. Remise des pièces et diligence de l'association A3A

4.1 ARCHOS SAFE-T- mini

Date des communiqués : Archos le mercredi 21 /02 / 2018

MWC_2018_ARCHOS_PR_ARCHOS_Safe-T_FR_Version_Finale

- Le journal Numérama par Corentin Durand le 23/02/2018

<https://www.numerama.com/tech/331640-cryptomonnaies-archos-a-t-il-les-moyens-techniques-et-materiels-de-se-rever-en-ledger.html>



ARCHOS

ARCHOS Safe-T mini : le premier portefeuille physique de crypto-monnaies conçu par l'équipe R&D d'ARCHOS, fabriqué en France

Paris - Mercredi 21 février 2018 - ARCHOS propose aux détenteurs de crypto-monnaie un coffre-fort pour y mettre ses clés sécurisées à l'abri de toute tentative de piratage. Dévoilé au MWC 2018 (Hall 6 - Stand B60), l'ARCHOS Safe-T mini sera disponible à partir de juin 2018, au prix de 49,99 €.

ARCHOS est un membre actif du pôle de compétitivité Systematic Paris-Région, impliqué dans plusieurs projets et groupes thématiques, notamment « Confiance Numérique & Sécurité ». L'ARCHOS Safe-T mini s'inscrit résolument dans la dynamique de ce groupe thématique qui, sur la crypto-monnaie, compte des partenaires comme Gemalto, OCamlPro ou Secure-IC. « Confiance Numérique & Sécurité » a également déjà accompagné et facilité l'émergence et le déploiement de projets collaboratifs d'envergure, comme iTrac ou MoneyTrack.



L'ARCHOS Safe-T mini est le résultat des travaux menés par l'équipe R&D d'ARCHOS dans le domaine du chiffrement, de la sécurité et des monnaies virtuelles. Le produit a été conçu, développé en France et sera fabriqué dans une usine française.

L'ARCHOS Safe-T mini assure ainsi le stockage et la gestion sécurisée des crypto-actifs :

- Il génère une clé privée hors ligne et empêche les pirates d'y accéder.
- Il exécute toutes les opérations de chiffrement sur le périphérique, hors connexion.
- Il crée un code de récupération (code composé de 24 mots), pratique, en cas de casse, perte ou vol pour plus de sécurité et de confiance.
- Il incorpore un écran pour afficher les informations relatives à chaque transaction et permettre au détenteur d'en vérifier les détails avant la signature. Les cybercriminels ne disposent ainsi d'aucun moyen d'en modifier les termes.
- Il exige la composition d'un code PIN pour s'assurer que seul le propriétaire peut accéder et utiliser son ARCHOS Safe-T mini.



La déclaration officielle de la société Archos en date du 21/02/2021 est mensongère, en effet aucun partenariat n'a été établie avec la société Gemalto comme l'indique l'entreprise Gemalto au journaliste.



Or pour obtenir ce dernier microprocesseur, il faut faire appel à des entreprises certifiées par les grandes institutions financières : Ledger a, pour sa part, réussi à convaincre le franco-italien STMicroelectronics. Dès lors, nous nous interrogeons. Qui donc Archos a-t-il convaincu ? Thalès ? Gemalto ? Visiblement, personne de cet acabit. Interrogé par nos soins, Gemalto, cité dans le communiqué de presse d'Archos n'est pas en mesure de confirmer un quelconque partenariat. « *Il semblerait que nous n'ayons aucun partenariat signé avec Archos.* » nous explique-t-on du côté de l'entreprise.

Ce communiqué a induit fortement en erreur les actionnaires car le Safe-T mini n'a pas la sécurité labellisée Gemalto.

4.2 Téléphone Archos x67 5G

Date du communiqué : Archos le 7/01/2021.

https://www.archos.com/fr/products/smartphones/x67_5g/index.html

OUKITEL marque chinoise téléphone wp 10 le 01/11/2020.

<https://m.fr.aliexpress.com/item/1005001678884241.html>

la déclaration officiel de archos en date du 07/01/2021 est mensongère

ARCHOS

ARCHOS : X67 5G – le premier smartphone durci 5G

Paris le 7 janvier 2021 – ARCHOS marque française annonce en partenariat avec sa filiale Logic Instrument, leader européen des solutions mobiles dédiées aux entreprises et aux environnements hostiles, le premier smartphone durci 5G le X67 5G. Ce smartphone est conçu pour résister à tous les environnements et bénéficie des dernières technologies, notamment en terme de connectivité en embarquant la 5G.

Sony 48MP Camera
f/1.79

13MP Ultra-Wide Angle Camera
124° FOV

Macro Camera
2MP

48 MP AI Camera



OUKITEL Official Store BLACK FRIDAY

WP10

- NFC
- Google Play
- 8000mAh Battery
- 48MP Quad Camera
- IP68, IP69K, MIL-STD-810G
- 8GB RAM+128GB ROM

Pro-code	Final price
blackfridaybrasil 2000-240 BRL	=1844.04R\$
Blik Payment 30-15 USD	=359.99\$
Mastercard Payment 80-20 USD	=354.99\$
AEBF43 290-43 EUR	=286.99€
BFAE45 299-45 EUR	=284.99€
ITSFRIDAY1000 10500-1000 RUB	=26379.11P
GLOBAL admitadBF30 250-30 USD	=344.99\$

\$374.99 **8000MAH BATTERY**

La déclaration officielle de la société Archos en date du 07/01/2021 est mensongère, en effet le Téléphone Archos x67 n'est pas le 1er téléphone durci 5g issue de la collaboration entre Logic instrument et Archos, le modèle Archos x67 n'est qu'un téléphone rebadger du modèle WP10 du fabricant chinois OUKITEL. Archos n'a fait que changer le nom Oukitel par Archos,

Ce communiqué a induit fortement en erreur les actionnaires uniquement dans le but de stimuler le cours de bourse.

4.3 communiqués officiels de la société Archos sur les produits jamais mis sur le marché

Picowan

https://www.archos.com/corporate/press/press_releases/PR_PicoWAN_by_ARCHOS_CES_2019_Gate_Pro_FR.pdf

Archos Play tab

https://www.archos.com/corporate/press/press_releases/PR_ARCHOS_Play_Tab_20190321_FR.pdf

Le miroir

https://www.archos.com/corporate/press/press_releases/ARCHOS_Le_MIROIR_Avril_2021_fr.pdf

Archos vision

<https://www.lesnumeriques.com/ordinateur/archos-vision-215-p43187/mwc-2018-prise-en-main-vision-215-pc-tout-en-a-299-euros-n71909.html>

Trottinette Archos, Archos X3 , Archos sk8 skate, Archos Hoverboard

https://www.archos.com/products/electrical_vehicles/index.html

Tous les communiqués ont induit fortement en erreur les actionnaires uniquement dans le but de stimuler le cours de bourse.

4.4 Manipulation de cour avant assemblée générale des actionnaires



221C2870
FR0000182479-FS0850

26 octobre 2021

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention **(articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)**

ARCHOS

(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier reçu le 26 octobre 2021, la société Yorkville Advisors Global LP¹ (1012 Springfield Avenue, Mountainside NJ 07092, Etats-Unis), agissant pour le compte de YA II PN Ltd, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 octobre 2021, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société ARCHOS² et détenir, à cette date, 303 714 285 actions ARCHOS représentant autant de droits de vote, soit 10,98% du capital et 10,97% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte de la conversion d'obligations convertibles en actions (OCA).

Le déclarant a précisé détenir, au 25 octobre 2021, pour le compte de YA II PN Ltd, 303 714 285 actions ARCHOS représentant autant de droits de vote, soit 10,75% du capital et 10,74% des droits de vote de cette société⁴.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir (i) 90 obligations convertibles en actions (OCA Tranche 2), convertibles jusqu'au 17 juillet 2022 et (ii) 300 obligations convertibles en actions (OCA Tranche 3), convertibles jusqu'au 15 octobre 2022, dont les conditions de conversion sont précisées dans les communiqués diffusés par ARCHOS⁵.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« [...] YA II PN Ltd. déclare [...] que :

- la souscription des actions ARCHOS résulte de la conversion d'obligations convertibles en actions (OCA) dont la souscription avait été financée par fonds propres ;
- elle agit seule ;

¹ « *Investment manager and authorized agent* » agissant pour le compte de la « *limited company* » de droit des Îles Caïmans YA II PN Ltd. avec le pouvoir d'exercer les droits de vote attachés aux actions déclarées et de prendre des décisions d'investissement.

² Société transférée sur Euronext Growth Paris le 11 décembre 2020.

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 2 765 577 401 actions représentant 2 769 105 256 droits de vote (suite à la création d'actions nouvelles), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (source déclarant et table de suivi des actions de la société ARCHOS diffusée par cette dernière le 25 octobre 2021).

⁴ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 2 825 194 219 actions représentant 2 828 722 074 droits de vote (suite à la création d'actions nouvelles suite à la conversion de BSA), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (source déclarant et table de suivi des actions de la société ARCHOS diffusée par cette dernière le 25 octobre 2021).

⁵ Cf. notamment communiqué de la société ARCHOS du 17 mars 2021.

221C2994
FR0000182479-FS0873

4 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils
(articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

ARCHOS
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 4 novembre 2021, la société Yorkville Advisors Global LP¹ (1012 Springfield Avenue, Mountainside NJ 07092, Etats-Unis), agissant pour le compte de YA II PN Ltd, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 octobre 2021, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ARCHOS² et détenir, à cette date, 138 000 000 actions ARCHOS représentant autant de droits de vote, soit 4,88% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ARCHOS sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 3 novembre 2021, pour le compte de YA II PN Ltd, 84 666 666 actions ARCHOS représentant autant de droits de vote, soit 2,68% du capital et des droits de vote de cette société⁴.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir (i) 70 obligations convertibles en actions (OCA Tranche 2), convertibles jusqu'au 15 juillet 2022 et (ii) 300 obligations convertibles en actions (OCA Tranche 3), convertibles jusqu'au 15 octobre 2022, dont les conditions de conversion sont précisées dans les communiqués diffusés par ARCHOS⁵.

¹ « *Investment manager and authorized agent* » agissant pour le compte de la « *limited company* » de droit des Îles Caïmans YA II PN Ltd, avec le pouvoir d'exercer les droits de vote attachés aux actions déclarées et de prendre des décisions d'investissement.

² Société transférée sur Euronext Growth Paris le 11 décembre 2020.

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 2 825 231 740 actions représentant 2 828 759 595 droits de vote (suite à la création d'actions nouvelles suite à la conversion de BSA), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (source déclarant et table de suivi des actions de la société ARCHOS diffusée par cette dernière le 3 novembre 2021).

⁴ Sur la base d'un capital composé de 3 158 565 072 actions représentant 3 162 092 927 droits de vote (suite à la création d'actions nouvelles suite à la conversion de OCA), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (source déclarant et table de suivi des actions de la société ARCHOS diffusée par cette dernière le 3 novembre 2021).

⁵ Cf. notamment communiqué de la société ARCHOS du 17 mars 2021.

Le 25/10/2021, le fond Yorkville Advisors Global LP, financeur de la société Archos, a acheté pour plus de 10 % du capital Archos donc 3 jours avant la date de l'assemblée générale du 28/10/2021, puis revendu la totalité de sa position le 3/ 11/ 2021. Ce mouvement au capital de la société Archos n'avait qu'un seul but de peser sur le résultat du vote.

**Convocation de l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires –
Proposition de regroupement des
actions**

La Société annonce que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' « **Assemblée Générale Extraordinaire** ») est appelée à se réunir sur première convocation le 28 octobre 2021 à 17 heures au siège social de la Société situé au 12 rue Ampère – ZI – 91430 Igny. Un avis de réunion sera publié à cet effet au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 22 septembre 2021.

Les actionnaires de la Société seront appelés à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

4.5 Communiqué de la société Archos au service des ventes OCABSA

Nous avons remarqué qu'à chaque communication de l'entreprise Le fond Yorkville Advisors Global LP converti en masse de nouvelles actions juste avant les communiquer par exemple :

- le 22/11/2021 : Le fond Yorkville Advisors Global LP monte à hauteur de 9,17% au capital de la société Archos ;
- le 23/11/2021 : Diffusion du communiqué Archos ;
- le 24/11/2021 : Revente sur le marché des nouvelles actions.

221C3277
FR0000182479-FS0945

26 novembre 2021

Déclaration de franchissements de seuils
(articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

ARCHOS
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 26 novembre 2021, la société Yorkville Advisors Global LP¹ (1012 Springfield Avenue, Mountainside NJ 07092, Etats-Unis), agissant pour le compte de YA II PN Ltd, a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 22 novembre 2021, par suite de la conversion d'obligations convertibles en actions (OCA), les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ARCHOS² et détenir, à cette date, 418 000 000 actions ARCHOS représentant autant de droits de vote, soit 9,17% du capital et 9,16% des droits de vote de cette société³ ; et
- en baisse, le 25 novembre 2021, par suite d'une cession d'actions ARCHOS sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ARCHOS² et détenir 18 000 000 actions ARCHOS représentant autant de droits de vote, soit 0,37% du capital et des droits de vote de cette société⁴.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 280 obligations convertibles en actions (OCA Tranche 3), convertibles jusqu'au 15 octobre 2022, dont les conditions de conversion sont précisées dans les communiqués diffusés par ARCHOS⁵.

¹ « *Investment manager and authorized agent* » agissant pour le compte de la « *limited company* » de droit des Îles Caïmans YA II PN Ltd, avec le pouvoir d'exercer les droits de vote attachés aux actions déclarées et de prendre des décisions d'investissement.

² Société transférée sur Euronext Growth Paris le 11 décembre 2020.

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 4 558 565 072 actions représentant 4 562 093 227 droits de vote (suite à la création d'actions nouvelles suite à la conversion d'OCA), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (source déclarant et table de suivi des actions de la société ARCHOS diffusée par cette dernière le 24 novembre 2021).

⁴ Sur la base d'un capital composé de 4 891 898 405 actions représentant 4 895 426 560 droits de vote (suite à la création d'actions nouvelles suite à la conversion d'OCA), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (source déclarant et table de suivi des actions de la société ARCHOS diffusée par cette dernière le 24 novembre 2021).

⁵ Cf. notamment communiqué de la société ARCHOS du 17 mars 2021.

221C3277-FR0000182479-FS0945

Feuille de route 2022 de Medical Devices Venture, filiale d'ARCHOS

Paris le 23 Novembre 2021 – Medical Devices Venture, dont l'objectif est de transformer des projets issus des laboratoires de recherche français en leaders européens de la Med Tech présente sa feuille de route pour 2022.

Medical Devices Venture au cœur de l'écosystème d'innovation

Comme l'a illustré la participation d'ARCHOS, comme sponsor du Village Med Tech, au salon Deeptech Connect organisé par le réseau SATT (Société d'Accélération de Transfert de technologies) la semaine dernière, la collaboration de Medical Devices Venture avec les SATT est au centre de la sélection des futures start-up qui seront créées par le groupe.

Les 13 SATT sont en relation au quotidien avec plus de 150 000 chercheurs et offrent un accès privilégié aux innovations et compétences des laboratoires publics et sont à même de présenter à Medical Devices Ventures les projets qui pourront être transformés en entreprise avec un objectif de commercialisation rapide du dispositif médical

Medical Devices Venture : une structure totalement opérationnelle

Depuis le début de l'année, Medical Devices Venture a annoncé sa participation dans la création de 3 start-up :

Dextrain

Créée en partenariat avec la SATT Erganeo (Paris), Dextrain a pour vocation de créer un profil multi dimensionnel de la dextérité en vue de la rééducation post- AVC. Le Dextrain Manipulandum a été reconnu pour son caractère innovant et a déjà obtenu 2 prix :

- Prix de l'innovation du concours Rééduca Innov' 2021
- Prix du Concours Innovation Handicap SOFMER 2021

L'équipe de Dextrain s'enrichit d'un réseau d'ambassadeurs pour commercialiser ses dispositifs. Elle est en contact avec des centres SSR (Soins de suite et de réadaptation) et des CHU intéressés par ses solutions.



6. Conclusion

Nous avons connaissance des alertes que vous avez lancés sur les OCABSA. Nous sommes conscients que ce type de financement se développe et aide certaines entreprises à ne pas aller au dépôt de bilan.

La société Archos dispose de 10 millions d'euros de trésorerie et depuis le 1er juillet 2021 a tiré 5 millions en OCABSA sans investissement manifeste pour la société. Parallèlement l'entreprise a restructuré la dette BEI de 6 millions d'euros en BSA E et K pour moitié et en rééchelonnement pour 3 millions d'euros sur 7 ans maximum à hauteur de 25% EBITDA annuel.

Cette restructuration amène une nouvelle dilution massive pour les actionnaires historiques et une organisation pour ne pas rembourser sa dette de 3 millions d'euros (EBITDA négatif).

Dans le cas présent nous alertons sur le faisceau d'indices qui amène à émettre de sérieux doutes sur la mise en place de ce type de financement dans l'intérêt unique de la société Archos. En effet le fond Yorkville Advisors Global LP en tire une rémunération importante au regard des conditions de marché et elles permettent le maintien d'une rémunération excessive du dirigeant au regard de la santé financière de l'entreprise.

L'entreprise a plus d'une année de ÇA en trésorerie.